



A mis temps a combien nos jours de repos

Par **veronique**, le **31/01/2011** à **14:19**

Bonjour,

je suis actuellement en cdi pour une société de nettoyage a 20h par semaine, mon site de travail étant l'hôtellerie: hors a ce jour j'effectue plus d'heures que prévue; j'ai demandé a mon employeur de me faire un avenant de 25h par semaine celui a refusé cette demande!!!! bien que j'ai des heures complémentaires et non supplémentaires celle ci ne me sont pas majorées!!!

de plus d'après notre chef de maîtrise nous n'avons droit qu'à 1 jour de repos par semaine et non 2!!!! il faut se battre pour que nous puissions avoir nos 2 jours de repos suivis!!!! il faut également donner des comptes rendus sur notre temps de travail effectué!!! nous devons signer un cahier de liaison a l'accueil de l'hôtel pour justifier notre heure de départ!!!! je trouve cela scandaleux!!!

d'après notre chef de maîtrise nous devons également porter des chaussures de sécurité pour le nettoyage des chambres dont la société ne nous fournit rien c'est à nous d'acheter ces chaussures soit disant!!!! vu nos conditions de travail je me doute un peu de cette réponse!!! nous n'avons qu'une blouse de travail; nous n'avons pas de chariot pour déposer notre linge sale; nous devons faire des ballots et monter ce linge au 5ème étage pour ensuite tout déballer et faire le tri!!!! nous avons des chariots de femme d'étage dont les roues ne tiennent pas il faut que nous vérifions nos chariots quasiment tous les jours ou alors il nous tombe dessus!!!! notre chef de maîtrise ne nous livre aucuns produits d'entretien quelquefois nous sommes dans l'obligation de s'en procurer nous même pour pouvoir faire notre travail!!!! nous travaillons vraiment dans une mauvaise ambiance et il n'y a aucune organisation!!!!